



En juin 2023, les assises des finances publiques réunies à l'initiative du ministère de l'Économie ont été l'occasion pour Bruno Le Maire de formuler plusieurs propositions qui devraient être reprises dans le PLFSS 2024 (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale).

Suite à celles-ci, le Ministre de l'Économie et des Finances souhaite augmenter le reste à charge lié aux soins pour l'ensemble des patient·es via deux mécanismes :

- **le doublement de la franchise médicale** assortie d'une modification du plafond de reste à charge ; de 50 centimes à 1 euros pour chaque achat d'une boîte de médicament remboursée ;

- **le doublement de la participation forfaitaire**, de 1 à 2 euros pour chaque consultation chez le médecin, notamment.
C'est donc un doublement de toutes les sommes non remboursables et la poursuite par le gouvernement de sa politique d'austérité imposée à tous les travailleur·ses. Pour le gouvernement, le doublement des franchises et participations forfaitaires rapporteraient 1,5 milliard d'euros à la Sécurité Sociale.

Concrètement, de telles augmentations contreviennent au principe même de la Sécurité sociale et à la vision de celle-ci que la CGT défend depuis toujours : de chacun·e selon ses moyens à chacun·e selon ses besoins.

Aussi, une telle augmentation pourrait très fortement pénaliser les personnes qui subissent des pathologies chroniques. En effet, les patient·es qui doivent régulièrement consulter les médecins et prendre des médicaments quotidiennement pourraient être largement pénalisé·es.

Enfin, ce sont, en premier, les salarié·es les plus fragiles qui se retrouveront, encore une fois, les victimes de telles modifications en devant s'acquitter d'une nouvelle dépense.

Pour la CGT, aucun reste à charge ne peut permettre de garantir un bon accès aux soins pour toutes et tous.

Avant la présentation du PLFSS 2024 à l'automne, pour la CGT, le gouvernement distille de nouvelles annonces toutes plus inquiétantes les unes que les autres.

Pour la CGT, plutôt que pénaliser les assurés sociaux, il y a urgence à stopper les exonérations de cotisations sociales et à augmenter les salaires particulièrement par l'égalité salariale (+ 6 milliards d'euros) pour financer, par le salaire socialisé, fruit du travail, une Sécurité Sociale à la hauteur de la réponse aux besoins.

fichiers:



[Télécharger_cp_cgt_franchise_medicale_et_participation_forfaitaire.pdf](#) (590.17 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[Infos Confédérales](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank